

CONTRAT D'APPORT DE DROITS SOCIAUX**ENTRE LES SOUSSIGNES :**• **Madame Françoise SIROT**

Née le 27 novembre 1965 à MONTLUCON (03)
Domiciliée 9 Rue de la Lombardie – BP 1221 – 03104 MONTLUCON cédex

• **Monsieur Eric MENA**

Née le 1^{er} octobre 1959 à RENNES (35)
Domicilié 11 Rue Weiss 63000 CLERMONT-FD
Séparé

• **Madame Anne BONNICHON**

Née le 1^{er} avril 1963 à BOULOGNE-SUR-MER
Domiciliée 14 Rue Paul Gauguin 63400 CHAMALIERES
Divorcée

• **Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE**

Né le 27 août 1957 à CHAMALIERES (63)
Domiciliée 33 Rue de Vertaizon 63000 CLERMONT-FD
Divorcé

• **La Société GESTION AUDIT CONSULTANT**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 25.000 €, dont le siège social est 4 Rue de Paris 63300 THIERS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Clermont-Fd sous le numéro 343 044 194,

Représentée par Monsieur Jean-Luc BEAUGHON, agissant en sa qualité de Gérant de ladite Société, dûment habilité par une décision des associés en date du 31 mai 2012.

• **Monsieur Jean-Luc BEAUGHON**

Né le 6 juillet 1967 à CHAMALIERES (63)
Domicilié 55 Avenue de Fontimbert 63122 CEYRAT
Marié avec Madame Catherine BOURDUGE, née le 6 décembre 1968, sous le régime de la séparation de biens suivant acte reçu par Maître Frédéric MARTIN le 9 mai 1997.

Ci-après dénommés « **LES APORTEURS** » d'une part

18 *67* *PSG* *A*

ET

La Société CREG (Centre de Révision d'Etudes et de Gestion)

Société Anonyme au capital de 338.400 €, dont le siège social est 14 Avenue Marx Dormoy – 63057 CLERMONT-FERRAND cédex 1,

représentée par Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE, Directeur Général, spécialement habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 4 juin 2012.

ci-après dénommée « **LA SOCIETE BENEFICIAIRE** » d'autre part

Préalablement à la convention d'apport de titres faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit :

EXPOSE

I - CARACTERISTIQUES DES SOCIETES DONT LES TITRES SONT APPORTES

1. Le **Cabinet SALVAN & Associés** est une Société par Actions Simplifiée, ayant pour activité l'expertise comptable et le commissariat aux comptes.

Son siège social est 9 Rue de la Lombardie – BP 1221 – 03104 MONTLUCON cédex.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTLUCON sous le numéro 380 437 764.

Son capital s'élève à 100.000 € et est divisé en 2.500 actions de 40 € chacune.

Ses dirigeants sont Madame Françoise SIROT, Président, et Monsieur Eric MENA, Directeur Général Délégué.

Les apporteurs envisagent de faire apport de 1.875 actions sur les 2.500 qu'ils détiennent dans le capital de la SAS SALVAN & Associés, selon les modalités ci-après indiquées.

MOTIF ET BUT DE L'OPERATION

L'opération d'apport est réalisée dans le cadre d'un rapprochement des Associés du Cabinet SALVAN & Associés, Françoise SIROT et Eric MENA, avec la Société CREG, dans la perspective de mettre en commun leurs activités professionnelles.

Monsieur Eric MENA a d'ores et déjà présenté ses mandats personnels de commissaire aux comptes à la SA CREG et est devenu Directeur Général Délégué et titulaire d'un contrat de travail au sein de la Société CREG depuis le 1^{er} janvier 2012.

2. Le **Cabinet Anne BONNICHON & Associés** est une Société Anonyme, ayant pour activité l'expertise comptable et le commissariat aux comptes.

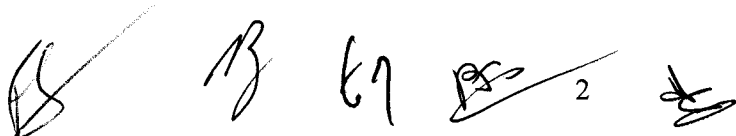
Son siège social est 2 Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny 03200 VICHY.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CUSSET sous le numéro 382 218 196.

Son capital s'élève à 201.500 € et est divisé en 13.000 actions de 15,50 € chacune.

Son dirigeant est Madame Anne BONNICHON, Président-Directeur-Général.

Avant l'apport, elle est détenue à hauteur de 70,5 % par la Société CREG (9.176 actions), ainsi que par Madame Anne BONNICHON (3.820 actions) et diverses personnes physiques (4 actions).

The image shows five handwritten signatures or initials in black ink, arranged horizontally from left to right. The first is a stylized 'S', the second is 'B', the third is '67', the fourth is a signature with a '2' below it, and the fifth is a signature with a '2' below it.

Madame Anne BONNICHON envisage de faire apport de 3.820 actions, soit la totalité de sa participation dans le capital du Cabinet Anne BONNICHON & Associés, selon les modalités ci-après indiquées.

MOTIF ET BUT DE L'OPERATION

Cet apport est effectué dans le cadre d'une réorganisation du Groupe de Sociétés contrôlées par la Société CREG, en vue de simplifier les structures et de regrouper tous les intérêts des Associés dans le Groupe au niveau de leur participation au capital de la Société principale.

3. La **Société FIDEXCO** est une Société à Responsabilité Limitée, ayant pour activité l'expertise comptable et le commissariat aux comptes.

Son siège social est 14 Avenue Marx Dormoy 63057 CLERMONT-FD cédex 1.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Fd sous le numéro 387 734 593.

Son capital s'élève à 144.000 € et est divisé en 720 parts de 200 € chacune.

Les co-gérants sont Monsieur Jean-Luc BEAUGHON et Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE.

Avant l'apport, elle est détenue majoritairement par la Société CREG (424 parts sociales soit 59 % du capital) et des associés Experts-Comptables.

Deux Associés, Monsieur Jean-Claude POUYET et Monsieur Alain VOISSET se sont engagés à céder à la Société CREG 58 parts sociales, simultanément aux apports de titres objet du présent contrat.

Les autres Associés envisagent de faire apport de la totalité de leurs participations, à savoir :

- Monsieur Jean-Luc BEAUGHON	29 parts sociales
- La SARL GESTION AUDIT CONSULTANT	151 parts sociales
- Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE	29 parts sociales
- Madame Anne BONNICHON	29 parts sociales

selon les modalités ci-après indiquées.

MOTIF ET BUT DE L'OPERATION

Cet apport est effectué dans le cadre d'une réorganisation du Groupe de Sociétés contrôlées par la Société CREG, en vue de simplifier les structures et de regrouper tous les intérêts des Associés dans le Groupe au niveau de leur participation au capital de la Société principale.

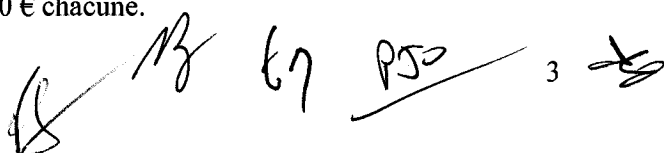
CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

II - DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

2.1) APPORT DE TITRES DE LA SAS SALVAN & Associés

Madame Françoise SIROT fait apport, par les présentes, à la Société CREG, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ce qui est accepté par la société bénéficiaire, représentée par son Directeur Général es-qualités, de 1.125 actions de la SAS SALVAN & Associés lui appartenant, d'une valeur nominale de 40 € chacune.

Monsieur Eric MENA fait apport, par les présentes, à la Société CREG, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ce qui est accepté par la société bénéficiaire, représentée par son Directeur Général es-qualités, de 750 actions de la SAS SALVAN & Associés lui appartenant, d'une valeur nominale de 40 € chacune.

 Handwritten signatures and initials: a large signature on the left, followed by 'B', '67', 'P50', '3', and another signature.

Les titres ainsi apportés représentent, sur la base d'une valeur unitaire des actions de la SAS SALVAN & Associés convenue entre les parties de 305 € l'action :

- pour les 1.125 actions de Madame Françoise SIROT 343.125 €
- pour les 750 actions de Monsieur Eric MENA 228.750 €

Les titres apportés représentent au total 75 % du capital de la SAS SALVAN & Associés.

2.2) REMUNERATION DE L'APPORT DE TITRES DE LA SAS SALVAN & Associés

En contrepartie des apports ci-dessus, il sera attribué :

- à Madame Françoise SIROT, 518 actions de la Société CREG d'une valeur nominale de 90 € chacune, entièrement libérées ;
- à Monsieur Eric MENA, 345 actions de la Société CREG d'une valeur nominale de 90 € chacune, entièrement libérées.

Ces actions sont négociables dès l'approbation de l'apport par l'assemblée Générale Extraordinaire de la SA CREG. Elles auront jouissance à compter du premier jour de l'exercice en cours.

2.3) APPORT DE TITRES DE LA SA Cabinet Anne BONNICHON & Associés

Madame Anne BONNICHON fait apport, par les présentes, à la Société CREG, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ce qui est accepté par la société bénéficiaire, représentée par son Directeur Général es-qualités, de 3.820 actions de la SA Cabinet Anne BONNICHON & Associés lui appartenant, d'une valeur nominale de 15,50 € chacune.

Les titres ainsi apportés représentent, sur la base d'une valeur unitaire des actions de la SA Cabinet Anne BONNICHON & Associés convenue entre les parties de 34,87 € l'action :

- pour les 3.820 actions de Madame Anne BONNICHON 133.203 €

Les titres apportés représentent 29,38 % du capital de la SA Cabinet Anne BONNICHON & Associés.


2.4) REMUNERATION DE L'APPORT DE TITRES DE LA SA Cabinet Anne BONNICHON & Associés

En contrepartie de l'apport ci-dessus, il sera attribué à Madame Anne BONNICHON 201 actions de la Société CREG d'une valeur nominale de 90 € chacune, entièrement libérées ;

Ces actions sont négociables dès l'approbation de l'apport par l'assemblée Générale Extraordinaire de la SA CREG. Elles auront jouissance à compter du premier jour de l'exercice en cours.

2.5) APPORT DE TITRES DE LA SARL FIDEXCO

Monsieur Jean-Luc BEAUGHON fait apport, par les présentes, à la Société CREG, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ce qui est accepté par la société bénéficiaire, représentée par son Directeur Général es-qualités, de 29 parts sociales de la SARL FIDEXCO lui appartenant, d'une valeur nominale de 200 € chacune, portant les numéros 250 et de 581 à 608.

The image shows several handwritten signatures and initials in black ink. From left to right, there is a large, stylized signature, followed by the initials 'EB', 'PS', and a smaller signature.

La SARL GESTION AUDIT CONSULTANT, représentée par Monsieur Jean-Luc BEAUGHON dûment habilité par décision de l'Assemblée Générale de cette Société en date du 31 mai 2012, fait apport, par les présentes, à la Société CREG, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ce qui est accepté par la société bénéficiaire, représentée par son Directeur Général es-qualités, de 151 parts sociales de la SARL FIDEXCO lui appartenant, d'une valeur nominale de 20 € chacune, portant les numéros 258 à 409.

Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE fait apport, par les présentes, à la Société CREG, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ce qui est accepté par la société bénéficiaire, représentée par son Directeur Général es-qualités, de 29 parts sociales de la SARL FIDEXCO lui appartenant, d'une valeur nominale de 20 € chacune, portant les numéros 497 et de 609 à 636.

Madame Anne BONNICHON fait apport, par les présentes, à la Société CREG, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ce qui est accepté par la société bénéficiaire, représentée par son Directeur Général es-qualités, de 29 parts sociales de la SARL FIDEXCO lui appartenant, d'une valeur nominale de 20 € chacune, portant les numéros 500 et de 693 à 720.

Les titres ainsi apportés représentent, sur la base d'une valeur unitaire des parts sociales de la SARL FIDEXCO convenue entre les parties de 1.264,14 € la part :

- pour les 29 parts sociales de Monsieur Jean-Luc BEAUGHON	36.660 €
- pour les 151 parts sociales de la SARL GESTION AUDIT CONSULTANT	190.885 €
- pour les 29 parts sociales de Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE	36.660 €
- pour les 29 parts sociales de Madame Anne BONNICHON	36.660 €

Les titres apportés représentent 33,06 % du capital de la SARL FIDEXCO.

2.4) REMUNERATION DES APPORTS DE TITRES DE LA SARL FIDEXCO

En contrepartie des apports ci-dessus, il sera attribué :

- à Monsieur Jean-Luc BEAUGHON 55 actions de la Société CREG d'une valeur nominale de 90 € chacune, entièrement libérées ;
- à la SARL GESTION AUDIT CONSULTANT 289 actions de la Société CREG d'une valeur nominale de 90 € chacune, entièrement libérées ;
- à Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE 55 actions de la Société CREG d'une valeur nominale de 90 € chacune, entièrement libérées ;
- à Madame Anne BONNICHON 55 actions de la Société CREG d'une valeur nominale de 90 € chacune, entièrement libérées ;

Ces actions sont négociables dès l'approbation de l'apport par l'assemblée Générale Extraordinaire de la SA CREG. Elles auront jouissance à compter du premier jour de l'exercice en cours.

III - VERIFICATION ET APPROBATION DES APPORTS

Les apports qui précèdent ne deviendront définitifs qu'après l'établissement d'un rapport d'un commissaire aux apports comportant appréciation de la valeur desdits apports et des avantages particuliers éventuels.

La réalisation de cette condition devra intervenir au plus tard le 30 juillet 2012 ; à défaut, le présent acte sera considéré comme non avenu, sans indemnité de part ni d'autre.



Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet de faire le nécessaire au moyen de tout acte complémentaire ou supplétif ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive des apports pour exécuter toute formalité et faire toute déclaration, signification, tout dépôt, inscription, publication et autre.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 juillet 2012,

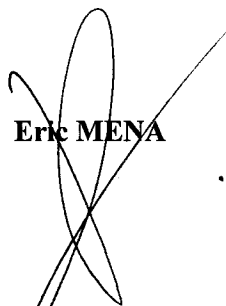
En dix exemplaires

LES APORTEURS

Francoise SIROT



Eric MENA



Jean-Luc BEAUGHON

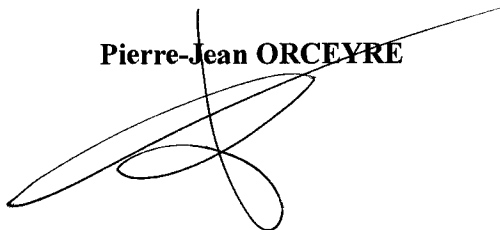


Pour la SARL GESTION AUDIT CONSULTANT

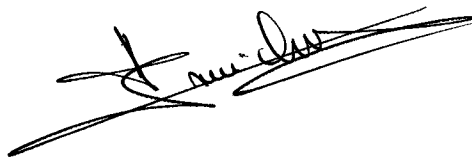
Jean-Luc BEAUGHON



Pierre-Jean ORCEYRE



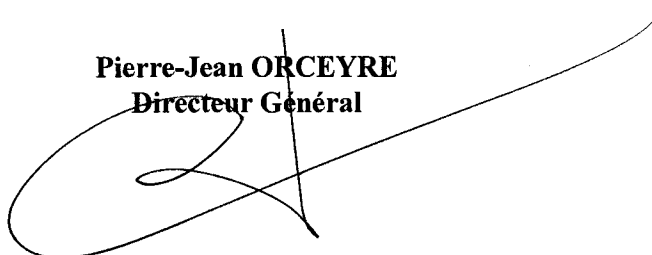
Anne BONNICHON



LA SOCIETE BENEFICIAIRE

Pour la SA CREG

Pierre-Jean ORCEYRE
Directeur Général



30 AOUT 2012

CONTRAT D'APPORT DE DROITS SOCIAUX**ENTRE LES SOUSSIGNES :**• **Madame Françoise SIROT**

Née le 27 novembre 1965 à MONTLUCON (03)
Domiciliée 9 Rue de la Lombardie – BP 1221 – 03104 MONTLUCON cédex

• **Monsieur Eric MENA**

Née le 1^{er} octobre 1959 à RENNES (35)
Domicilié 11 Rue Weiss 63000 CLERMONT-FD
Séparé

• **Madame Anne BONNICHON**

Née le 1^{er} avril 1963 à BOULOGNE-SUR-MER
Domiciliée 14 Rue Paul Gauguin 63400 CHAMALIERES
Divorcée

• **Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE**

Né le 27 août 1957 à CHAMALIERES (63)
Domiciliée 33 Rue de Vertaizon 63000 CLERMONT-FD
Divorcé

• **La Société GESTION AUDIT CONSULTANT**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 25.000 €, dont le siège social est 4 Rue de Paris 63300 THIERS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Clermont-Fd sous le numéro 343 044 194,

Représentée par Monsieur Jean-Luc BEAUGHON, agissant en sa qualité de Gérant de ladite Société, dûment habilité par une décision des associés en date du 31 mai 2012.

• **Monsieur Jean-Luc BEAUGHON**

Né le 6 juillet 1967 à CHAMALIERES (63)
Domicilié 55 Avenue de Fontimbert 63122 CEYRAT
Marié avec Madame Catherine BOURDUGE, née le 6 décembre 1968, sous le régime de la séparation de biens suivant acte reçu par Maître Frédéric MARTIN le 9 mai 1997.

Ci-après dénommés « **LES APORTEURS** » d'une part

18 13 67
PJE
A

ET

La Société CREG (Centre de Révision d'Etudes et de Gestion)

Société Anonyme au capital de 338.400 €, dont le siège social est 14 Avenue Marx Dormoy – 63057 CLERMONT-FERRAND cédex 1,

représentée par Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE, Directeur Général, spécialement habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 4 juin 2012.

ci-après dénommée « **LA SOCIETE BENEFICIAIRE** » d'autre part

Préalablement à la convention d'apport de titres faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit :

EXPOSE

I - CARACTERISTIQUES DES SOCIETES DONT LES TITRES SONT APPORTES

1. Le **Cabinet SALVAN & Associés** est une Société par Actions Simplifiée, ayant pour activité l'expertise comptable et le commissariat aux comptes.

Son siège social est 9 Rue de la Lombardie – BP 1221 – 03104 MONTLUCON cédex.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTLUCON sous le numéro 380 437 764.

Son capital s'élève à 100.000 € et est divisé en 2.500 actions de 40 € chacune.

Ses dirigeants sont Madame Françoise SIROT, Président, et Monsieur Eric MENA, Directeur Général Délégué.

Les apporteurs envisagent de faire apport de 1.875 actions sur les 2.500 qu'ils détiennent dans le capital de la SAS SALVAN & Associés, selon les modalités ci-après indiquées.

MOTIF ET BUT DE L'OPERATION

L'opération d'apport est réalisée dans le cadre d'un rapprochement des Associés du Cabinet SALVAN & Associés, Françoise SIROT et Eric MENA, avec la Société CREG, dans la perspective de mettre en commun leurs activités professionnelles.

Monsieur Eric MENA a d'ores et déjà présenté ses mandats personnels de commissaire aux comptes à la SA CREG et est devenu Directeur Général Délégué et titulaire d'un contrat de travail au sein de la Société CREG depuis le 1^{er} janvier 2012.

2. Le **Cabinet Anne BONNICHON & Associés** est une Société Anonyme, ayant pour activité l'expertise comptable et le commissariat aux comptes.

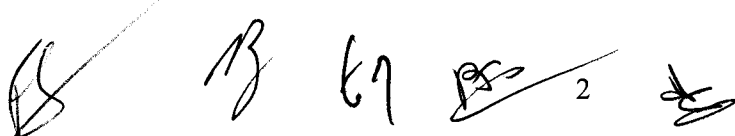
Son siège social est 2 Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny 03200 VICHY.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CUSSET sous le numéro 382 218 196.

Son capital s'élève à 201.500 € et est divisé en 13.000 actions de 15,50 € chacune.

Son dirigeant est Madame Anne BONNICHON, Président-Directeur-Général.

Avant l'apport, elle est détenue à hauteur de 70,5 % par la Société CREG (9.176 actions), ainsi que par Madame Anne BONNICHON (3.820 actions) et diverses personnes physiques (4 actions).

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a large signature on the left, the letter 'B', the number '67', a signature with a '2' below it, and another signature on the right.

Madame Anne BONNICHON envisage de faire apport de 3.820 actions, soit la totalité de sa participation dans le capital du Cabinet Anne BONNICHON & Associés, selon les modalités ci-après indiquées.

MOTIF ET BUT DE L'OPERATION

Cet apport est effectué dans le cadre d'une réorganisation du Groupe de Sociétés contrôlées par la Société CREG, en vue de simplifier les structures et de regrouper tous les intérêts des Associés dans le Groupe au niveau de leur participation au capital de la Société principale.

3. La **Société FIDEXCO** est une Société à Responsabilité Limitée, ayant pour activité l'expertise comptable et le commissariat aux comptes.

Son siège social est 14 Avenue Marx Dormoy 63057 CLERMONT-FD cédex 1.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Fd sous le numéro 387 734 593.

Son capital s'élève à 144.000 € et est divisé en 720 parts de 200 € chacune.

Les co-gérants sont Monsieur Jean-Luc BEAUGHON et Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE.

Avant l'apport, elle est détenue majoritairement par la Société CREG (424 parts sociales soit 59 % du capital) et des associés Experts-Comptables.

Deux Associés, Monsieur Jean-Claude POUYET et Monsieur Alain VOISSET se sont engagés à céder à la Société CREG 58 parts sociales, simultanément aux apports de titres objet du présent contrat.

Les autres Associés envisagent de faire apport de la totalité de leurs participations, à savoir :

- Monsieur Jean-Luc BEAUGHON 29 parts sociales
- La SARL GESTION AUDIT CONSULTANT 151 parts sociales
- Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE 29 parts sociales
- Madame Anne BONNICHON 29 parts sociales

selon les modalités ci-après indiquées.

MOTIF ET BUT DE L'OPERATION

Cet apport est effectué dans le cadre d'une réorganisation du Groupe de Sociétés contrôlées par la Société CREG, en vue de simplifier les structures et de regrouper tous les intérêts des Associés dans le Groupe au niveau de leur participation au capital de la Société principale.

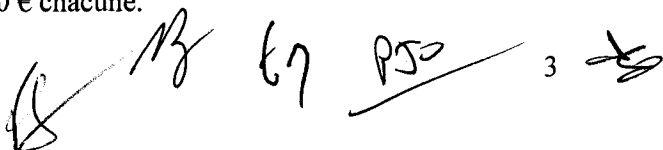
CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

II - DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

2.1) APPORT DE TITRES DE LA SAS SALVAN & Associés

Madame Françoise SIROT fait apport, par les présentes, à la Société CREG, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ce qui est accepté par la société bénéficiaire, représentée par son Directeur Général es-qualités, de 1.125 actions de la SAS SALVAN & Associés lui appartenant, d'une valeur nominale de 40 € chacune.

Monsieur Eric MENA fait apport, par les présentes, à la Société CREG, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ce qui est accepté par la société bénéficiaire, représentée par son Directeur Général es-qualités, de 750 actions de la SAS SALVAN & Associés lui appartenant, d'une valeur nominale de 40 € chacune.

 Handwritten signatures and initials: a large signature on the left, followed by 'Bj', '67', 'P50', '3', and another signature on the right.

Les titres ainsi apportés représentent, sur la base d'une valeur unitaire des actions de la SAS SALVAN & Associés convenue entre les parties de 305 € l'action :

- pour les 1.125 actions de Madame Françoise SIROT 343.125 €
- pour les 750 actions de Monsieur Eric MENA 228.750 €

Les titres apportés représentent au total 75 % du capital de la SAS SALVAN & Associés.

2.2) REMUNERATION DE L'APPORT DE TITRES DE LA SAS SALVAN & Associés

En contrepartie des apports ci-dessus, il sera attribué :

- à Madame Françoise SIROT, 518 actions de la Société CREG d'une valeur nominale de 90 € chacune, entièrement libérées ;
- à Monsieur Eric MENA, 345 actions de la Société CREG d'une valeur nominale de 90 € chacune, entièrement libérées.

Ces actions sont négociables dès l'approbation de l'apport par l'assemblée Générale Extraordinaire de la SA CREG. Elles auront jouissance à compter du premier jour de l'exercice en cours.

2.3) APPORT DE TITRES DE LA SA Cabinet Anne BONNICHON & Associés

Madame Anne BONNICHON fait apport, par les présentes, à la Société CREG, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ce qui est accepté par la société bénéficiaire, représentée par son Directeur Général es-qualités, de 3.820 actions de la SA Cabinet Anne BONNICHON & Associés lui appartenant, d'une valeur nominale de 15,50 € chacune.

Les titres ainsi apportés représentent, sur la base d'une valeur unitaire des actions de la SA Cabinet Anne BONNICHON & Associés convenue entre les parties de 34,87 € l'action :

- pour les 3.820 actions de Madame Anne BONNICHON 133.203 €

Les titres apportés représentent 29,38 % du capital de la SA Cabinet Anne BONNICHON & Associés.

2.4) REMUNERATION DE L'APPORT DE TITRES DE LA SA Cabinet Anne BONNICHON & Associés

En contrepartie de l'apport ci-dessus, il sera attribué à Madame Anne BONNICHON 201 actions de la Société CREG d'une valeur nominale de 90 € chacune, entièrement libérées ;

Ces actions sont négociables dès l'approbation de l'apport par l'assemblée Générale Extraordinaire de la SA CREG. Elles auront jouissance à compter du premier jour de l'exercice en cours.

2.5) APPORT DE TITRES DE LA SARL FIDEXCO

Monsieur Jean-Luc BEAUGHON fait apport, par les présentes, à la Société CREG, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ce qui est accepté par la société bénéficiaire, représentée par son Directeur Général es-qualités, de 29 parts sociales de la SARL FIDEXCO lui appartenant, d'une valeur nominale de 200 € chacune, portant les numéros 250 et de 581 à 608.

La SARL GESTION AUDIT CONSULTANT, représentée par Monsieur Jean-Luc BEAUGHON dûment habilité par décision de l'Assemblée Générale de cette Société en date du 31 mai 2012, fait apport, par les présentes, à la Société CREG, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ce qui est accepté par la société bénéficiaire, représentée par son Directeur Général es-qualités, de 151 parts sociales de la SARL FIDEXCO lui appartenant, d'une valeur nominale de 20 € chacune, portant les numéros 258 à 409.

Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE fait apport, par les présentes, à la Société CREG, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ce qui est accepté par la société bénéficiaire, représentée par son Directeur Général es-qualités, de 29 parts sociales de la SARL FIDEXCO lui appartenant, d'une valeur nominale de 20 € chacune, portant les numéros 497 et de 609 à 636.

Madame Anne BONNICHON fait apport, par les présentes, à la Société CREG, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ce qui est accepté par la société bénéficiaire, représentée par son Directeur Général es-qualités, de 29 parts sociales de la SARL FIDEXCO lui appartenant, d'une valeur nominale de 20 € chacune, portant les numéros 500 et de 693 à 720.

Les titres ainsi apportés représentent, sur la base d'une valeur unitaire des parts sociales de la SARL FIDEXCO convenue entre les parties de 1.264,14 € la part :

- pour les 29 parts sociales de Monsieur Jean-Luc BEAUGHON	36.660 €
- pour les 151 parts sociales de la SARL GESTION AUDIT CONSULTANT	190.885 €
- pour les 29 parts sociales de Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE	36.660 €
- pour les 29 parts sociales de Madame Anne BONNICHON	36.660 €

Les titres apportés représentent 33,06 % du capital de la SARL FIDEXCO.

2.4) REMUNERATION DES APPORTS DE TITRES DE LA SARL FIDEXCO

En contrepartie des apports ci-dessus, il sera attribué :

- à Monsieur Jean-Luc BEAUGHON 55 actions de la Société CREG d'une valeur nominale de 90 € chacune, entièrement libérées ;
- à la SARL GESTION AUDIT CONSULTANT 289 actions de la Société CREG d'une valeur nominale de 90 € chacune, entièrement libérées ;
- à Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE 55 actions de la Société CREG d'une valeur nominale de 90 € chacune, entièrement libérées ;
- à Madame Anne BONNICHON 55 actions de la Société CREG d'une valeur nominale de 90 € chacune, entièrement libérées ;

Ces actions sont négociables dès l'approbation de l'apport par l'assemblée Générale Extraordinaire de la SA CREG. Elles auront jouissance à compter du premier jour de l'exercice en cours.

III - VERIFICATION ET APPROBATION DES APPORTS

Les apports qui précèdent ne deviendront définitifs qu'après l'établissement d'un rapport d'un commissaire aux apports comportant appréciation de la valeur desdits apports et des avantages particuliers éventuels.

La réalisation de cette condition devra intervenir au plus tard le 30 juillet 2012 ; à défaut, le présent acte sera considéré comme non avenu, sans indemnité de part ni d'autre.



IV - DECLARATIONS GENERALES

Les apporteurs déclarent que :

- les droits sociaux apportés sont leur propriété légitime, qu'ils sont de libre disposition et ne sont grevés d'aucune inscription, notamment de nantissement ; ils ne sont l'objet d'aucun droit de préemption ou droit quelconque au profit de tiers, limitant ou faisant obstacle à leur possibilité de transfert.
- la SAS SALVAN & Associés, la SA Cabinet Anne BONNICHON & Associés et la SARL FIDEXCO, dont les droits sociaux sont apportés, n'ont jamais été et ne sont pas en état de cessation de paiement, de redressement ou de liquidation judiciaire et ne fait pas l'objet d'une procédure de règlement amiable.
- Les apporteurs n'auront aucun droit sur les dividendes répartis au titre de l'exercice en cours.

V - DECLARATIONS FISCALES

Droit d'Enregistrement

Le présent apport est soumis au régime de droit commun des apports, la formalité sera requise sous le bénéfice du droit fixe.

Impôt sur le revenu

En matière d'impôt sur le revenu, les parties déclarent que la présente opération est susceptible de bénéficier du sursis d'imposition des plus-values réalisées en cas d'apport de titres à une société soumise à l'impôt sur les sociétés.

VI - DISPOSITIONS DIVERSES

Frais

Tous les frais, droits et honoraires des présentes, ainsi que ceux qui en seront la conséquence sont à la charge de la société bénéficiaire qui s'oblige à les payer.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leur suite et pour toute signification et notification, les parties font élection de domicile :

- Françoise SIROT 9 Rue de la Lombardie – BP 1221 – 03104 MONTLUCON cédex.
- Toutes les autres parties à EXCO CLERMONT-FD 14 Avenue Marx Dormoy 63057 CLERMONT-FD cédex 1.



Handwritten signatures and initials: 'FS', 'ENB', 'PSO', and a signature that appears to be 'SIROT'.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

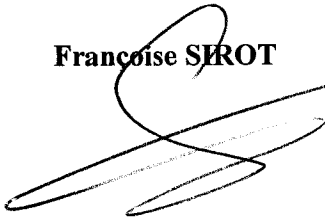
- aux soussignés, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet de faire le nécessaire au moyen de tout acte complémentaire ou supplétif ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive des apports pour exécuter toute formalité et faire toute déclaration, signification, tout dépôt, inscription, publication et autre.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 juillet 2012,

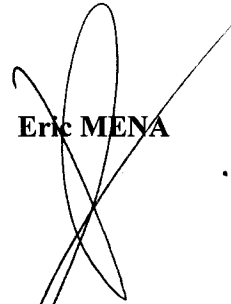
En dix exemplaires

LES APORTEURS

Françoise SIROT



Eric MENA



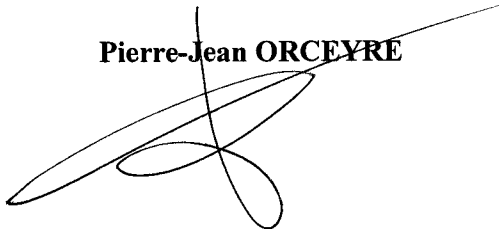
Jean-Luc BEAUGHON



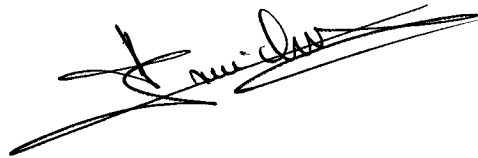
**Pour la SARL GESTION AUDIT CONSULTANT
Jean-Luc BEAUGHON**



Pierre-Jean ORCEYRE



Anne BONNICHON



LA SOCIETE BENEFICIAIRE

Pour la SA CREG

**Pierre-Jean ORCEYRE
Directeur Général**

